

GÉRER UN CONTRÔLE FISCAL LE RÔLE DE LA FONCTION COMPTABLE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Depuis plusieurs mois, le Gouvernement fait part de sa volonté de lutter contre la fraude fiscale, notamment dans un contexte budgétaire tendu.

Les différents Ministres du Budget font état de divers rapports d'activité de l'administration fiscale qui tend à démontrer une volonté de lutte accrue de la fraude fiscale, en particulier à l'encontre des entreprises.

Dans ce contexte, ces dernières, et en particulier, les fonctions financières et comptables doivent se montrer attentives sur ces sujets, du fait notamment de l'emploi de méthodes plus modernes et efficace de détection d'erreurs comptables ou fiscales et de répression de celles-ci.

Nous vous proposons de rappeler le cadre juridique des opérations d'un contrôle fiscal ainsi que les diverses phases de son déroulement, illustrées d'exemples pratiques issues de retour d'expériences.

PROGRAMME – 8 heures de formation

Introduction sur le contrôle fiscal et la politique fiscale de l'administration

1^{ère} partie : Les mesures de prévention du contrôle fiscal

2^{ème} partie : Le cadre juridique des interventions de l'administration fiscale

3^{ème} partie : Maîtriser le déroulement des opérations du contrôle fiscal

4^{ème} partie : Anticiper les différentes étapes du contrôle fiscal

5^{ème} partie : Bien identifier les étapes des recours du contribuable et autres formes de dialogue

6^{ème} partie : Anticiper les impacts de la mise en recouvrement des rappels de droits et de taxes

7^{ème} partie : Présentation des principales phases du contentieux fiscal devant les juridictions administratives ou judiciaires et de la phase gracieuse

8^{ème} partie : Bref aperçu des sanctions pénales en matière fiscale

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

La formation s'adresse principalement à un public de responsables administratifs, comptables ou financiers, ainsi qu'aux conseils d'entreprise.

PRE-REQUIS POUR CETTE FORMATION

Aucun

DEROULEMENT

Très attractif et axé sur la pratique, le **stage se déroule en visioconférence sur 2 matinées** : les participants peuvent confronter entre eux et avec l'enseignant leurs connaissances avec la réalité de leur vie professionnelle. La formation s'effectue en temps réel, avec interaction par oral entre le formateur et les participants.

Type d'action : (selon article L6313-1 du code du travail) : Action de formation.

Une semaine avant le début de la formation, le participant recevra par mail 1 invitation, correspondant aux 2 matinées, l'invitant à rejoindre la réunion de visioconférence. Un support de stage lui sera adressé également par mail.

Avant la formation un test de connexion sera effectué pour chaque participant par notre prestataire en visioconférence.

Assistance technique : Une hotline est mise à disposition du participant pour contacter le technicien concernant les conditions d'accès à la plateforme en ligne.

MODALITES D'EVALUATION

Au cours de la formation, des cas pratiques permettront aux participants de s'assurer de la bonne compréhension des règles – A la fin de la formation, une auto-évaluation sera demandée au participant.

MATERIEL ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Chaque participant reçoit un plan détaillé de la formation, une notice d'accès à la formation en ligne et à l'assistance technique et la hotline, ainsi que des documents pédagogiques.

VALIDATION

Certificat de réalisation, évaluation des acquis.

ENSEIGNANTS

Les enseignants sont pour l'essentiel des avocats fiscalistes et/ou issus de l'École Nationale des Impôts

PROGRAMME DETAILLE

Objectifs

Donner aux membres de la fonction comptable d'une entreprise ou d'un groupe fiscalement intégré les éléments nécessaires pour :

- Prévenir les cas habituels de mise en œuvre d'une procédure de contrôle fiscal,
- Identifier les différents moyens d'actions de l'administration fiscale,
- Réagir lors de la survenance d'une opération de contrôle fiscal ainsi que préparer et gérer le déroulement du contrôle
- Préparer les éléments de réponse à une proposition de rectifications en lien avec la direction financière de l'entreprise ou du groupe et ses conseils
- Participer aux phases de pré contentieux et de contentieux fiscal
- Gérer le dialogue et les relations avec l'administration fiscale en dehors des cas de contrôle.

1^{ère} séance Programme (4h00)

INTRODUCTION SUR LE CONTRÔLE FISCAL ET LA POLITIQUE FISCALE DE L'ADMINISTRATION

- Présentation du cadre légal du contrôle fiscal en France
- Quelques chiffres
- L'organisation du contrôle fiscal au sein de l'administration
- L'action de l'administration sous la surveillance du Parlement.

1^{ère} PARTIE

LES MESURES DE PREVENTION D'UN CONTRÔLE FISCAL

- Disposer d'éléments comptables, juridiques, fiscaux, et de leurs pièces justificatives au sein de l'entreprise,
- Maitriser la politique d'archivage et de sauvegarde des données comptables et financières, y compris lors de changement d'environnement informatique et comptable
- Disposer du fichier d'écritures comptables régulier, d'une piste d'audit fiable, d'une documentation de prix de transfert à jour en vue de leur communication dès le début du contrôle,
- Entretenir le dialogue avec le service local des impôts dont dépend l'entreprise,
- Procéder aux régularisations spontanées d'erreurs commises de bonne foi (via correspondant local ou le Service de la Mise en Conformité)
- Préparer et solliciter des rescrits fiscaux en cas de besoin.

2ème PARTIE

LE CADRE JURIDIQUE DES INTERVENTIONS DE L'ADMINISTRATION FISCALE

- Le droit de communication,
- La demande d'information et le contrôle sur pièces,
- La vérification de comptabilité et l'examen de comptabilité,
- Les interventions inopinées (visite domiciliaire),
- Les nouvelles formes de contrôle sur place ou à distance,
- Les interventions concertées de plusieurs administrations fiscales étrangères,
- Les connexions entre l'administration fiscale et les autres administrations ou les autorités de police et de justice.

3ème PARTIE

MAÎTRISER LE DEROULEMENT DES OPERATIONS DU CONTRÔLE FISCAL

- Au titre des exercices et des impôts ou taxes soumis à contrôle,
- La gestion des opérations de contrôle à distance du FEC,
- La gestion des opérations d'un contrôle de comptabilité informatisée,
- La gestion des relations avec le ou les vérificateur(s) lors de leurs interventions,
- Le suivi du contrôle fiscal avec la direction financière ou générale de l'entreprise et ses conseils.

2e séance Programme (4h00)

4ème PARTIE

ANTICIPER LES DIFFERENTES ETAPES DU CONTRÔLE FISCAL

- Préparer la réunion de synthèse et de clôture des opérations de contrôle,
- Analyser la proposition de rectification, sur la forme et le fond,
- Identifier les impacts comptables, fiscaux ou financiers sur les exercices vérifiés et pour les exercices ultérieurs (rappels de droits, intérêts de retard, pénalités, amendes)
- Déterminer et suivre dans le temps les provisions pour risques
- Préparer les éléments de réponse et de contestation de la position de l'administration
- Préparer la réponse écrite à la proposition de rectification,
- Analyser la réponse aux observations de l'administration.

5ème PARTIE

BIEN IDENTIFIER LES ETAPES DES RECOURS DU CONTRIBUABLE ET AUTRES FORMES DE DIALOGUE

- Mesurer les effets des étapes successives des recours hiérarchiques,
- Préparer les dossiers et les interventions devant les Commissions compétentes,
- Saisir le Conciliateur ou le Médiateur fiscal.

6ème PARTIE

ANTICIPER LES IMPACTS DE LA MISE EN RECOUVREMENT DES RAPPELS DE DROITS ET DE TAXES

- Comprendre les relations avec les services de recouvrement amiable ou forcé,
- Les impacts de la mise en recouvrement des rappels de droits et pénalités,
- Gérer des paiements échelonnés ou tardifs,
- Gérer les mesures de saisies, conservatoires ou non, et les inscriptions du Privilège du Trésor.

7ème PARTIE

PRESENTATION DES PRINCIPALES PHASES DU CONTENTIEUX FISCAL DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES OU JUDICIAIRES ET DE LA PHASE GRACIEUSE

- Exposer les principales étapes du contentieux fiscal, de la réclamation contentieuse préalable aux juridictions suprêmes en matière fiscale,
- Introduire une phase gracieuse et amiable en vue de réduire de façon transactionnelle les sanctions fiscales

8ème PARTIE

BREF APERCU DES SANCTIONS PENALES EN MATIERE FISCALE

- Présenter les cas de mise en œuvre de diverses formes de procédures pénales
- Exposer des sanctions pénales principales pour leurs auteurs et leurs complices et l'impact sur les entreprises au titre des sanctions complémentaires

A l'issue de cette formation, il sera gardé suffisamment de temps pour répondre aux questions plus particulières des participants.